

Composition du Conseil (article 33.4&5 de l'ébauche des Statuts de la FIFA)

4. "Les sièges au Conseil sont répartis comme suit entre les confédérations:"

a)	CONMEBOL	vice-président (1)	membres (4)
b)	AFC	vice-président (1)	membres (6)
c)	UEFA	vice-présidents (3)	membres (6)
d)	CAF	vice-président (1)	membres (6)
e)	CONCACAF	vice-président (1)	membres (4)
f)	OFC	vice-président (1)	membres (2)

5. "Les membres de chaque confédération doivent veiller à élire au moins une femme parmi les membres du Conseil..."